



Règlement technique — Hockey sur glace

1. ÉPREUVES

Cette compétition se déroulera pendant les Jeux des Sourds du Canada (JSC) de 2020, qui auront lieu du 12 au 16 mai 2020, et comprendra les deux épreuves suivantes :

- Hockey sur glace masculin 3 contre 3
- Hockey sur glace féminin 3 contre 3

2. PARTICIPANTS

2.1 Invitation à participer

L'Association des sports des sourds du Canada (ASSC) et le comité organisateur inviteront les résidents autorisés du Canada qui sont en règle à participer au concours.

2.2 Admissibilité

2.2.1 Perte auditive

La participation à la compétition est réservée aux athlètes sourds et (ou) malentendants. Contrairement au Comité international des sports des sourds (CISS) qui restreint la participation aux athlètes ayant une perte auditive d'au moins 55 décibels, l'ASSC encourage tous les participants sourds ou malentendants de la communauté sourde à participer aux JSC. Nous laissons aux associations provinciales des sports des sourds (APSS) la responsabilité d'expliquer à leurs participants s'ils sont admissibles ou non aux épreuves sanctionnées par le CISS.

2.2.2 Âge

Les athlètes doivent satisfaire à l'exigence d'âge minimum pour chacune des épreuves indiquées ci-dessous :

- Hockey sur glace masculin — 14 ans au 12 mai 2020.
- Hockey sur glace féminin — 14 ans au 12 mai 2020.

2.3 Nombre d'équipes

Il faut un nombre minimum d'équipes pour chacune des épreuves indiquées ci-dessous :

- Hockey sur glace masculin — 4 équipes
- Hockey sur glace féminin — 3 équipes

2.4 Nombre d'athlètes par équipe

Un nombre maximum d'athlètes par équipe est alloué à chaque épreuve indiquée ci-dessous :

- Hockey sur glace masculin — 12 athlètes
- Hockey sur glace féminin — 12 athlètes

Il faut un nombre minimum d'athlètes par équipe dans chaque épreuve indiquée ci-dessous :

- Hockey sur glace masculin — 8 athlètes
- Hockey sur glace féminin — 8 athlètes

3 RÈGLEMENT RELATIF AUX COMPÉTITIONS

3.1 Organisation technique

L'Association des sports des sourds du Canada (ASSC) est responsable, conjointement avec Hockey Canada, de l'organisation technique de la compétition.

3.2 Comité technique

Le comité technique est composé du directeur technique de l'ASSC et d'autres membres nommés par le comité organisateur des JSC 2020 et approuvés par l'ASSC :

Marc Comte — Directeur technique de l'ASSC (président)

À déterminer — Arbitre en chef (Hockey Canada)

À déterminer — Représentant(e) des JSC 2020

3.3 Règles relatives aux compétitions

Les compétitions se dérouleront conformément au règlement de Hockey Canada. En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, le texte anglais prévaut.

3.4 Équipement de compétition

Tout l'équipement utilisé pendant la compétition doit être conforme au règlement de Hockey Canada.

3.5 Vêtements de compétition

Les participants doivent porter des uniformes de compétition conformément au règlement de Hockey Canada. Les participants âgés de 17 ans et moins doivent porter un masque facial complet et un protecteur de cou et de gorge.

3.6 Calendrier des compétitions

Le calendrier des compétitions pour toutes les épreuves se déroulera sous le contrôle de la commission technique et conformément au règlement de Hockey Canada.

3.7 Officiels

3.7.1 Nomination des officiels

Le comité organisateur des JSC 2020 désignera un chronométrateur et un nombre approprié d'arbitres pour diriger chaque épreuve.

3.7.2 Affectation des officiels

L'attribution des arbitres pour la conduite des épreuves sera décidée et faite par le comité technique.

3.8 Incidents imprévus

En cas d'incidents imprévus non couverts par le règlement, le comité technique prendra une décision. En l'absence du comité technique, le directeur technique de l'ASSC prendra une décision.

4 LIEU DE COMPÉTITION

Les épreuves se dérouleront à l'aréna Callingwood Twins d'Edmonton, en Alberta.

5 CALENDRIERS

5.1 Calendrier des compétitions

Sera annoncé d'ici le 13 avril 2020.

5.2 Calendrier d'entraînement

L'entraînement aura lieu le mardi 12 mai 2020 de 13 h à 16 h.

5.3 Réunion technique

5.3.1 Date et lieu

La réunion technique aura lieu au Saville Community Sports Centre le mardi 12 mai 2020 de 18 h à 20 h.

5.3.2 Présence

Tous les athlètes et entraîneurs admissibles sont tenus d'être présents.

6 ADDENDA

Aucun

Avis : Le présent règlement technique est susceptible d'être modifié.

Dernière mise à jour : 11 septembre 2019